

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1) Les offres, les commandes, la prise en charge et l'exécution de ces dernières, la fourniture et la livraison se basent toujours sur les présentes conditions générales de contrat et sont faites conformément à ces dernières, sauf accord écrit contraire. Les accords complémentaires verbaux ou les assurances verbales doivent expressément être confirmées par écrit par Nordpan Srl pour devenir contraignantes.
- 2) La présente proposition ne s'entendra perfectionnée et effective qu'avec l'envoi de la marchandise ou avec la confirmation de commande écrite de la part d'une des parties contractuelles.
- 3) Les délais de livraison ne sont pas essentiels ni contraignants pour Nordpan Srl et ne doivent être considérés que purement indicatifs, sauf accord écrit exprès contraire. Les retards éventuels de livraison ne constituent donc aucune violation contractuelle de la part de Nordpan Srl et n'autorisent en aucun cas l'acheteur à résilier le contrat ni à exiger une amende ou une indemnisation quelconque, sauf accord écrit exprès contraire.
- 4) En cas de commandes spéciales, les projets ou les esquisses correspondants ont un caractère purement indicatif et ne sont pas contraignants pour Nordpan Srl, qu'ils aient été préparés par cette dernière ou par le client.
Des divergences au niveau des dimensions et des matériaux sont possibles. Ces divergences ou différences éventuelles ne légitiment en aucun cas le commettant à résilier le contrat, ni à en exiger la résiliation ni à prétendre une réduction du prix.
- 5) Les prix indiqués dans l'offre et dans la confirmation de commande s'entendent hors TVA et sont impératifs pour les deux parties contractuelles.
S'il devait y avoir une augmentation du coût de production ou des matières premières entre la date d'acceptation de la commande et la livraison ou en cas de change défavorable ou d'augmentation du prix d'autres éléments sujets à variations, Nordpan Srl aura le droit d'augmenter le prix ou la rémunération fixée pour un montant correspondant à l'augmentation.
- 6) Tous les paiements doivent être effectués au domicile de Nordpan Srl, sauf indication contraire de la part de cette dernière. En cas d'inobservation des délais de paiement fixés entre les parties, les intérêts moratoires relatifs au décret législatif 231/02 seront appliqués. Le commettant perdra alors le bénéfice du délai éventuel et Nordpan Srl aura le droit de résilier le contrat.
Nordpan Srl aura également le droit de résilier le contrat si le commettant devient insolvable, si la garantie patrimoniale générale du commettant apparaît insuffisante après la stipulation du contrat ou si sa situation patrimoniale devait empirer. Dans ces cas, le commettant perdra le bénéfice du délai éventuel et Nordpan Srl aura le droit de demander le paiement anticipé de toutes les fournitures encore à exécuter, avec la possibilité d'obtenir en plus les dommages et les intérêts.
Toute inexécution relative à un contrat autorise Nordpan Srl à suspendre l'exécution d'autres contrats éventuels en cours.
- 7) Les vices de fabrication ou les défauts liés à la qualité éventuels, qu'ils soient reconnaissables ou cachés, doivent être communiqués à Nordpan Srl par écrit, sous peine de déchéance, dans les 8 jours qui suivent la livraison de la marchandise.
- 8) Le client ne pourra jamais opposer aucune exception, prétention ou réclamation au vendeur, que ce soit par voie judiciaire ou extra judiciaire, s'il n'a pas d'abord rempli toutes les obligations dérivant du contrat. Le client ne pourra en aucun cas suspendre ou retarder le paiement des factures ou des accessoires. Toute exception ou réclamation que le client pourrait soulever ou faire valoir devra être objet d'un jugement à part.
- 9) La marchandise fournie reste la propriété exclusive de Nordpan Srl jusqu'à l'exécution totale et intégrale des obligations assumées par le client.
- 10) Les conditions du présent contrat ont un caractère essentiel et elles constituent un seul contexte.
Par clause expresse, la violation ne serait-ce que d'une seule d'entre elles de la part du client entraînera la résiliation de droit aux termes de l'art 1456 du code civil.
- 11) La loi applicable est celle italienne. Le tribunal de Bolzano sera le seul compétent en cas de litige.

Date _____ Le client/acheteur _____

Aux termes et pour les effets relatifs aux art. 1341 et 1342 du code civil, nous approuvons expressément les art. 1), al. 2 (Forme des accords en dérogation), art. 3) (Délai de livraison — limites de responsabilité), art. 4) (Défauts — limites de responsabilité), art. 5) (Augmentation des prix), art. 6) (Intérêts moratoires), art. 7) (Délais et forme pour la dénonciation des défauts), art. 8 (Clause *salve et repete*), art. 10 (Clause résolutoire expresse), art. 11 (Droit applicable et tribunal compétent).

Le client/acheteur _____